

22^e COLLOQUE INTERNATIONAL EN
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



COTONOU 2019

9-11 SEPTEMBRE

Évaluation environnementale et enjeux fonciers

Atelier de formation

12-14 septembre

**Évaluation environnementale et enjeux fonciers : la
géomatique comme outil d'aide à la décision**



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



SIFÉE
Secrétariat international francophone
pour l'évaluation environnementale



Introduction

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE) et ses partenaires, le ministère du Cadre de vie et du Développement durable (MCVDD) et l'Agence béninoise de l'environnement (ABE) sont heureux de vous annoncer la tenue du 22e Colloque international du SIFÉE en évaluation environnementale, à Cotonou (Bénin), du 09 au 11 septembre 2019. Le colloque portera sur le thème : « Évaluation environnementale et enjeux fonciers ».

Depuis plus de 20 ans, les colloques internationaux du SIFÉE sont devenus un lieu de rencontre reconnu par les experts francophones en évaluation environnementale. Ils regroupent annuellement entre 150 et 200 participants, en provenance d'organismes gouvernementaux, universitaires et privés de plus de 25 pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Mise en contexte

Les questions foncières sont au cœur des règles d'accès aux ressources et aux territoires, constituant ainsi un enjeu de premier plan pour les populations et les différentes parties prenantes engagées dans la gestion de l'environnement. Elles peuvent rapidement devenir sources de controverse dans le contexte de la réalisation de projets de développement, particulièrement dans les pays africains où coexistent deux régimes fonciers, un basé sur le droit positif géré par l'État et un basé sur le droit coutumier géré par les instances locales, chacun utilisant des dispositifs qui leur sont propres. Qui plus est, les droits fonciers ruraux en Afrique sont très largement informels et impliquent de très nombreux ayants droit, notamment là où la terre est un patrimoine familial, où les héritages ne sont pas partagés et là où les droits sur les ressources naturelles diffèrent des droits sur la terre.¹

La juxtaposition des régimes de gestion du foncier et la diversité des pratiques traditionnelles en la matière rendent extrêmement complexe l'analyse des impacts économiques et sociaux des projets de développement, sur les individus et les communautés, lorsqu'il y a atteinte à ces droits. Le cas échéant, comment attribuer des compensations en cas d'empiètement physique d'un projet d'infrastructure ou en cas de restriction d'usage du sol sur un territoire donné ? Comment gérer la relocalisation des populations ? Les mêmes questions se posent au niveau stratégique dans le contexte de l'élaboration d'une politique, d'un plan ou d'un programme en matière d'aménagement du territoire. Voilà autant de questions qui seront abordées dans le cadre du colloque.

¹ Lavigne Delville P., 2018, Les politiques de formalisation des droits fonciers ruraux : essai de caractérisation des démarches, Fiches pédagogiques, Paris, Comité technique Foncier et développement, 4 p. <https://www.foncier-developpement.fr/publication/politiques-de-formalisation-droits-fonciers-ruraux-de-caracterisation-demarches/>

Objectifs du Colloque

L'objectif du Colloque consiste à comprendre le rôle des questions foncières et leurs modes de régulation dans les domaines de l'évaluation environnementale et de la gestion de l'environnement, et cela dans la perspective d'apporter des pistes de solutions aux défis posés par le traitement de l'enjeu du foncier, particulièrement en contexte africain.

Thématiques du Colloque

La configuration du champ foncier en Afrique pose des questions d'ordre méthodologique aux études d'impact environnemental et social et celles qui y sont rattachées (réinstallation, restauration des moyens d'existence, patrimoine culturel). Pour les comprendre, il faut au préalable poser les structures et les dynamiques foncières ainsi que l'histoire des politiques foncières, pour ensuite envisager des pistes de solution.

Les enjeux fonciers en Afrique sont principalement dus à la pluralité non hiérarchisée des dispositifs de gestion de l'accès à la terre et aux ressources. On constate ainsi des différences d'organisation du foncier urbain et du foncier rural, ainsi que de multiples configurations locales de gestion du foncier rural. Cette pluralité relève des processus historiques de construction des États postcoloniaux et des dynamiques socio-économiques et politiques qui traversent les sociétés africaines contemporaines.

Des États en construction, sociétés paysannes, droits en faisceaux

Tout d'abord, la structure politique des États africains postcoloniaux combine des centres urbains où le pouvoir de l'État s'exerce plus moins directement et des espaces ruraux pour l'administration desquels l'État a besoin de relais politiques locaux « paysans » ou « coutumiers ».²

De nombreux États africains sont également dans des situations de conquête politico-administrative de leur propre territoire et maintiennent encore une logique de gestion foncière de type « coloniale » autour du droit éminent de l'État sur la terre, la mise en valeur comme source de propriété, et la tolérance des droits fonciers locaux à titre transitoire.³

Cette situation politique fait que les institutions des sociétés paysannes sont encore prégnantes. Or, dans ce type de société, les droits sur la terre et les ressources qu'elle porte sont organisés en faisceaux. Toutes les actions possibles sur la terre ne sont pas réunies dans les mains d'une seule personne : elles sont réparties entre différents statuts sociaux selon l'organisation sociopolitique locale. Ainsi sur un même espace, plusieurs niveaux de détenteurs exercent différents types de droits opérationnels (accéder, exploiter, vendre, aménager, etc.) et de droit d'administration (autoriser, transférer, transmettre, définir les droits et leurs limites, etc.), à titre individuel ou collectif.⁴

² Chauveau, J.-P., 2000. « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. » Politique Africaine 78 : 94 – 125.

³ Chouquer, G., 2011. Aspects et particularités de la domanialité en Afrique de l'Ouest. Comité Technique « Foncier et développement », Fiches pédagogiques. Paris, AFD.

⁴ Colin, J.-Ph., 2004. « Droits fonciers, pratiques foncières et relations intrafamiliales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive. » Land Reform, Land Settlement and Cooperatives 2004 (2) : 55 – 67.

Deux dynamiques de fond : la politisation des territoires et la marchandisation agricole

La construction de l'État-nation et l'installation des structures démocratiques alimentent des dynamiques et des compétitions politiques entre les territoires et entre les identités qui les composent pour contrôler les ressources de l'État. Compétition qui se traduit par une accentuation de la politisation locale de l'accès à la terre et aux ressources autour de la question de qui est membre du territoire et qui peut en exploiter les ressources.⁵

Conjointement, la structuration du marché et la dynamique de marchandisation des biens et des ressources naturelles impulsent des dynamiques nouvelles d'inégalité, de compétition et d'individuation de la gestion des droits sur la terre. Cette dynamique se traduit par des prises de valeurs souvent spéculatives des espaces urbains et périurbains et des logiques de vente opportuniste et illégale de terres rurales.⁶

Inachèvement, pratiques locales et opportunistes

La combinaison des structures historiques des États et des dynamiques qui traversent les sociétés installe dans le champ des politiques publiques une situation de « transition permanente ». Les politiques foncières sont notamment caractérisées par leur inachèvement juridique et institutionnel. Après leur promulgation les procédures juridiques et réglementaires d'application ne sont que rarement poursuivies. L'ensemble du dispositif institutionnel nécessaire à leur fonctionnement est à peine mis en place sur l'ensemble du territoire. Élaborés et promulgués sous la pression des partenaires internationaux, les États prévoient rarement les moyens budgétaires nécessaires à leur application, et comptent sur l'aide internationale.

L'inachèvement des États et des politiques foncières laisse donc toute la place à la prégnance des pratiques foncières locales qui s'inscrivent dans les logiques et les institutions paysannes locales qui, bien que légitimes, sont illégales.

Ceci conduit à deux situations. D'une part, développées dans l'illégalité ces pratiques foncières normales et nécessaires sont associées à des relations de clientèle, des logiques de courtage, des stratégies opportunistes de rente foncière et d'usure qui sont autant de facteurs d'insécurité foncière pour les paysans. D'autre part, les systèmes politiques paysans font face à des dynamiques qu'ils ne sont pas toujours en mesure de gérer. On observe ainsi la multiplication de transaction foncière qui contournent les autorités foncières paysannes, et une perte de confiance dans leurs arbitrages, sans que pour autant ces pratiques s'inscrivent dans les institutions de l'État.

Les politiques de substitution des années 80 remises en cause

Les programmes de réformes foncières impulsés dans les années 1980 à partir des expériences asiatiques de la Banque mondiale sont massifs et systématiques. Ils visent la généralisation de la propriété privée individuelle et reposent sur une logique de remplacement des pratiques foncières paysannes.

Fortement questionnés dans le courant des années 90, ces programmes se révèlent coûteux et rapidement obsolètes, avec un impact économique limité, voire négatif, lorsqu'ils alimentent des processus d'exclusion, d'accaparement foncier et de privatisation de ressources communes.⁷ Symptôme de l'inachèvement des États et des politiques, les registres fonciers ne sont pas mis à jour et ne reflètent pas la réalité terrain, ils induisent dès lors des confusions et engendrent des conflits. Dans ce contexte, l'opacité des procédures et la corruption demeurent.

⁵ Bayard, J.-F., P.Geschiere et F. B. Nyamnjoh, 2001. « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique. » Critique Internationale 10 : 177 – 194.

⁶ Peters, P. E., 2004. Inequality and Social Conflict over Land in Africa. Journal of Agrarian Change, Vol. 4, N°3 : 269-314.

⁷ Platteau, Jean-Philippe. 1996. « The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub-Saharan Africa : A Critical Assessment. » Development and Change 27 (1) : 29 – 86.

Des politiques d'adaptation et de reconnaissance faisant face à des difficultés

Face à ces limites, de nombreuses expériences de politiques foncières fondées sur une logique d'adaptation ont vu le jour. Selon des modalités et des stratégies diverses, elles tentent de « reconnaître » ou « formaliser » les droits et les institutions foncières locales.

On constate toutefois que ces expériences sont confrontées à un ensemble de limites et de difficultés. Tout d'abord, ce qu'on appelle « droits locaux » renvoie à des pratiques difficilement isolables des relations et des processus sociopolitiques dans lesquels elles sont enchâssées. Cela pose donc des questions méthodologiques de fond sur ce que l'on enregistre au titre de droit foncier local. Ces programmes sont donc souvent fondés sur des méthodes et des outils nuancés et complexes. Or leur mise en œuvre est le plus souvent assurée selon les outils standards de l'industrie de l'aide au développement, qui contribuent à leur appauvrissement et à des difficultés d'appropriation. Cela renvoie de façon plus générale au fait que l'État transforme nécessairement les pratiques locales qu'il enregistre : les processus deviennent des procédures ; les relations sociales deviennent des contrats ; la multiplicité des sources d'autorité est absorbée par l'administration. Par ailleurs, sur le plan politique, les États ne sont pas toujours enclins à reconnaître les institutions et les autorités qui encadrent les pratiques foncières locales, qui leur donnent pourtant leur légitimité. De ce point de vue une logique de substitution demeure.

Vers des approches souples, progressives et ouvertes

Depuis le tournant des années 2010, on observe un retour de la promotion des politiques de remplacement à travers une réutilisation des arguments des années 1980.

Dans ce contexte une logique de progressivité est actuellement promue autour d'actions clés telles que : i) réduire les incohérences juridiques et de procédures qui produisent de l'insécurité foncière ; ii) promouvoir dans les pays des débats approfondis sur l'opportunité de formaliser ; iii) élargir l'offre de sécurisation pour qu'elle réponde aux besoins des différents usagers et territoires ; iv) construire des statuts juridiques adaptés et les articuler ; v) mettre en place des dispositifs de gestion qui s'appuient sur la décentralisation et les autorités locales ; vi) mettre en place des dispositifs de gestion des droits souples et ouverts ; vii) prendre l'accompagnement et la formation au sérieux ; viii) adopter un principe de progressivité ; ix) documenter la mise en œuvre des politiques pour alimenter le pilotage de la réforme.

Les évaluations environnementales sont confrontées à la question foncière sous sept aspects.

- *État référence du milieu humain.* L'organisation de la distribution des droits sur la terre est liée à l'histoire et à l'organisation sociale et politique, ainsi qu'à la structuration rituelle et religieuse du territoire foncier.
- *Identification de la perturbation et de la perte de l'accès à la terre et aux ressources naturelles,* dans la mesure où il faut au préalable avoir décrit convenablement les structures et les dynamiques foncières locales.
- *Inventaire des droits sur les terres.* Il faut pouvoir identifier à la fois les droits formels et les pratiques légitimes, ainsi que la variété des statuts fonciers dans un contexte de droits en faisceaux. On rejoint la problématique de l'enregistrement à laquelle sont confrontées les politiques de formalisation des droits.
- *Établissement des dédommagements et de la valeur de la terre.* Dans un contexte de droits fonciers informels et de politiques inachevées, le marché foncier est peu régulé et l'État n'est pas en mesure de fournir des méthodes d'évaluation de la valeur vénale de la terre. Tout au plus des plafonds de valeur administrative sont établis et ne sont pas mis à jour. L'établissement de la valeur de la terre et des ressources qu'elle porte suppose donc des méthodes combinées à des processus de négociation.
- *Le remplacement de la terre par la terre.* Les normes E&S exigent le remplacement des actifs par des actifs équivalents soulèvent deux difficultés. Dans des contextes ruraux où l'appropriation foncière se fait aussi de façon rituelle et symbolique, on ne trouve que rarement des territoires qui ne soient pas déjà appropriés.

De ce fait le remplacement des actifs sur un nouveau territoire peut entraîner une perte du statut sociofoncier à plus ou moins long terme.

Dans les études d'impact E&S le foncier est principalement abordé au sujet des déplacements physiques et économiques. En effet :

- Le foncier est rarement étudié en tant que tel et avec autant de précision que les questions socio-économiques dans les E&S.
- Les liens entre foncier, organisation politique, patrimoine culturel et système économique sont de ce fait rarement établis, au profit de descriptions « en silos ».
- Dans les plans d'action de réinstallation, les matrices d'éligibilité et les inventaires sont produits à travers le prisme propriétaire/usager et ne prennent que rarement en compte les différents niveaux de détenteurs de droits, et encore moins la dimension collective.

Par ailleurs, des enquêtes sociofoncières fines et rigoureuses demandent un niveau de spécialisation important des experts et des dispositifs d'enquête qui peuvent être longs.

Plusieurs solutions peuvent alors être explorées :

- La mise en place de méthodes de validation publique des résultats des enquêtes foncières, des matrices, et des inventaires
- Une adaptation des méthodes sociofoncières de la recherche aux études E&S
- La formation des experts E&S sur les sujets fonciers
- La sensibilisation des institutions de régulations des évaluations sur les enjeux fonciers
- Le développement de logiciels de gestion des données géoréférencées permettant de saisir la pluralité des droits fonciers.

Programme du Colloque

	9 septembre	10 septembre	11 septembre
	Jour 1	Jour 2	Jour 3
avant-midi	Accueil	Plénière 2.1 Réglementations foncières nationales et systèmes de sauvegarde des partenaires techniques et financiers: contraintes et défis en vue de la durabilité des projets	Plénière 3.1 Intégration des enjeux fonciers dans les processus d'ÉE : expériences partagées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel
	Ouverture		
	Plénière 1.1 Enjeux du foncier en Afrique : un état des lieux	Plénière 2.2 Réglementations foncières nationales et systèmes de sauvegarde des partenaires techniques et financiers (suite)	Plénière 3.2 Intégration des enjeux fonciers dans les processus d'ÉE (suite)
après-midi	Plénière 1.2 Foncier et évaluation environnementale : quels liens ?	Sessions simultanées Session 1 Enjeux fonciers dans le contexte du développement du secteur minier Session 2 Enjeux fonciers : études de cas	Synthèse du colloque
	Plénière 1.3 Problématiques foncières et projets	Sessions simultanées Session 3 SIG et outils d'aide à la décision Session 4 Enjeux climatiques	Clôture

9 septembre (avant-midi)

Jour 1	
7h45	Accueil des participants
Ouverture	
<i>Animation : Gilles CÔTÉ, SIFÉE</i>	
08h45	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale sur le thème du colloque : Évaluation environnementale et enjeux fonciers, M. François-Corneille KÊDOWIDÉ, DG ABE • Intervention du président du Conseil d'administration du SIFÉE, M. Joël Ahoahome AGBEMELO-TSOMAFO • Animation culturelle • Allocution d'ouverture par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable - MCVDD, M. José TONATO
Plénière 1.1 Enjeux du foncier en Afrique : un état des lieux	
<i>Animateur: Brice SINSIN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin</i>	
09h50	<p>Enjeux du foncier en Afrique : un état des lieux</p> <p style="text-align: right;">Peter HOCHET, INSUCO Afrique, France</p>
10h20	<p>De la place de l'information géographique et de son intégration dans la gestion de l'environnement et du foncier : réflexion autour de la situation de la région africaine</p> <p style="text-align: right;">Amadou Tahirou DIAW, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal</p>
10h50	Pause
Plénière 1.1 Enjeux du foncier en Afrique : un état des lieux (suite)	
<i>Animateur: Joël Ahoahome AGBEMELO TSOMAFO, JAT Consulting, Togo</i>	
11h05	<p>Enjeux fonciers et gestion de l'environnement : la question de la mise en œuvre des politiques d'aménagement en Afrique et au Bénin</p> <p style="text-align: right;">Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGEO, Bénin</p>
11h25	<p>Vers une approche prospective de gouvernance environnementale dans le cadre des conflits armés en Afrique: de la notion et du rôle de l'intelligence environnementale</p> <p style="text-align: right;">Al-Hamndou DORSOUMA, BAD, Côte-d'Ivoire Michel-André BOUCHARD, Canada</p>
11h45	<p>Camps de réfugiés contre concessions pétrolières : comment arbitrer entre ces deux utilisations du foncier ? – Le cas de l'Ouganda</p> <p style="text-align: right;">Virginie TALLIO, Makerere Institute of Social Research, Ouganda</p>
12h05	<p>Sécurisation foncière comme défi pour la promotion de l'agriculture durable au Bénin : le cas du projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la vallée de l'Ouémé (PAIA-VO)</p> <p style="text-align: right;">Landry ALAGBE K., PAIA-VO, Bénin</p>
12h25	Repas du midi

9 septembre (après-midi)
Plénière 1.2 Foncier et évaluation environnementale : quels liens ?
Animatrice : Marie-Lou COULOMBE, MELCC, Québec

13h40	Études foncières et besoins légaux : quelles pratiques pour une vraie intégration d'un projet à son territoire ? <i>Ingrid JEANNE, INSUCO, Pascal REY, IFRSA, Burkina Faso</i>
14h00	Pratiques foncières agricoles face à l'étalement urbain; leçons à tirer des EIES des projets d'infrastructures publiques dans la région agricole périurbaine de Montréal <i>Marc-Antoine LADOUCEUR, AUDITERRA Consultants inc., Canada</i>
14h20	Évolution des pratiques et outil en matière de réalisation des plans d'action de réinstallation des années 90 à ce jour <i>Paul-André TURCOTTE, Land-Ressources LLC, Canada</i>
14h40	Avantages et défis de l'implantation d'un système de gestion environnementale, sociale et santé-sécurité (SGESSS) de programme dans une plate-forme WEB intégrée : cas du MCA-Bénin II <i>Thomas Anatole Aïnahin BAGAN, MCA Bénin II, Bénin</i>
15h00	Évaluation environnementale et enjeux fonciers en France <i>Gwendoline ROUZIÈRE, MTES, France Arthur LEBLANC, MTES, France</i>
15h20	Pause

Plénière 1.3 Problématiques foncières et projets : le cas particulier des PAR
Animateur : Michel BOKO, vice-président du Collège 3 de l'Académie des sciences, des arts et des lettres du Bénin (ANSALB), Bénin

15h30	Élaboration et mise en œuvre des PAR : cas de projets électriques en zone rurale et urbaine <i>TOUGNON epse ASSOGBAVI, Yawavi Névaémé, CEET, Togo</i>
15h50	La question foncière dans l'élaboration des PAR au Sénégal <i>Alla MANGA, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal</i>
16h10	Développement urbain, droits fonciers et réinstallations involontaires : le cas d'un état jeune, la République de Djibouti <i>Louise PIERRE, INSUCO, République de Djibouti</i>
16h30	Enjeux fonciers et réinstallation des populations dans la zone aéroportuaire de Ouagadougou-Dosin : défis et perspectives <i>Tindwendé Romuald SAWADOGO, Université AUBE Nouvelle, Burkina Faso</i>
16h50	Intégration des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans les projets de développement au Mali : cas des politiques de la Banque mondiale dans le PACAM <i>Oumar SANOGO, PACAM, Mali</i>
17h10	Enjeux et défis de la réinstallation dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement : cas du Bénin <i>Joselyne GODONOU, Bénin</i>
17h30	Fin de la journée

10 septembre (avant-midi)

Jour 2

Plénière 2.1

Réglementations foncières nationales et systèmes de sauvegarde des partenaires techniques et financiers: contraintes et défis en vue de la durabilité des projets

Animatrice : Amadou Tahirou DIAW, CAD Dakar, Sénégal

08h30	Approche préconisée par la Banque africaine de développement (BAD) dans le cadre de l'application de ses politiques de sauvegarde	Maman-Sani ISSA , BAD, Côte d'Ivoire
09h10	Politique environnementale et sociale de la BOAD en matière d'Acquisition des terres et de réinstallation involontaire des populations	Honoré Dhisso TOE , BOAD, Togo
09h50	Approche préconisée par l'Agence du cadre de vie pour le développement du territoire (ACVDT) du Bénin	Jean-Claude GRISONI , ACVDT, Bénin

10h30 Pause

Plénière 2.2

Réglementations foncières nationales et systèmes de sauvegarde des partenaires techniques et financiers: contraintes et défis en vue de la durabilité des projets (suite)

Animatrice : Odile DOSSOU/GUEDEGBE, Université d'Abomey Calavi, Bénin

10h45	Panel de discussion	Hassane DJIBRILLA CISSÉ , BNEE, Niger Christophe DEGUENON , UEMOA, Burkina Faso Jean-Claude GRISONI , ACVDT, Bénin Maman-Sani ISSA , BAD, Côte d'Ivoire François-Corneille KÊDOWIDÉ , ABE, Bénin Honoré Dhisso TOE , BOAD, Togo
11h45	Période de questions	
12h20	Repas du midi	

10 septembre (après-midi)

Sessions simultanées		
	Session 1 Enjeux fonciers dans le contexte du développement du secteur minier <i>Animateur : Basile ADJO KANON, DG Mines, Bénin</i>	Session 2 Enjeux fonciers : études de cas <i>Animateur : Rock BA, IGN, Bénin Arcadius OGOUBIYI – OGE/Bénin</i>
13h30	Problèmes fonciers dans le secteur minier au Togo <i>Agoro SEBABE, ANGE, Togo</i>	Déforestation et conflits fonciers au Sénégal (1960-2012) <i>Mohamed Lamine MANGA, UASZ, Sénégal</i>
13h50	Exploitation du phosphate et enjeux fonciers au Togo: entre expropriation forcée et prise en otage des terres <i>Yawovi BOKODJIN, Université de Lomé, Togo</i>	Politiques de Melkisation et enjeux fonciers au Maroc <i>Pascal REY, IFSRA, Burkina Faso Damien BUCHON, INSUCO, Burkina Faso</i>
14h10	Impacts de l'orpaillage artisanal sur la morphologie et la qualité des eaux du fleuve Cavally (Zouan-Hounien, Côte d'Ivoire) <i>K.S. KONAN, Université J.L. Guédé, Côte d'Ivoire</i>	Stratégie foncière au Maroc: quel apport de l'évaluation environnementale <i>Abderrahim ELBOUKHARI, NOVEC-Groupe CDG, Maroc</i>
14h30	Prise en compte de la structuration rituelle et religieuse du territoire foncier dans les (ÉE) au Burkina Faso : cas des sanctuaires boisés riverains au permis minier de Niankorodougou <i>Lassina SANOU, CNSF, Burkina Faso</i>	Entre stratégies patrimoniales et volonté de préservation du foncier agricole périurbain à Dakar (Sénégal), les collectifs de maraîchers de Bambylor à l'épreuve de la marchandisation de la terre. <i>Momar DIONGUE, Université Cheikh Anta DIOP, Sénégal</i>
14h50	La Convention de la Baie-James et du Nord québécois : un exemple régional en matière de prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des projets de développement sur les pratiques traditionnelles <i>Marie-Lou COULOMBE, MELCC, Canada</i>	Gestion du foncier dans le cadre des projets pétroliers : cas du pipeline Agadem-SORAZ <i>Moussa YACOUBOU, BNEE, Niger Hassane DJIBRILLA CISSÉ, BNEE, Niger</i>
15h20	Pause	

10 septembre (après-midi)

	Session 3 Systèmes d'information géographique (SIG) et outils d'aide à la décision <i>Animatrice : Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/BENIN/CCGEO, Bénin</i>	Session 4 Enjeux climatiques <i>Animateur : Michel BOKO, ANSALB, Bénin</i>
15h35	Expropriation pour cause d'utilité publique à Avlékété : impacts environnementaux et enjeux fonciers <i>Bertrand HAZOUMÈ, OGE/topo Star, BENIN</i>	Utilisation des données du rôle foncier au Québec pour l'analyse coûts-bénéfices en contexte de changements climatiques <i>Charles-Antoine GOSSELIN, Ouranos, Canada</i>
15h55	La géomatique au service de la conservation : logiques foncières et des usages dans le cadre de la création d'un parc national en Guinée <i>Baptiste GERVAISE, Wild Chimpanzee Foundation, Guinée</i>	Évaluation des risques climatiques et des émissions de gaz à effet de serre : vers une intégration dans les procédures d'ÉE <i>Al-Hamndou DORSOUMA, BAD, Côte-d'Ivoire</i> <i>Hassane DJIBRILLA CISSÉ, BNEE, Niger</i>
16h15	Prédiction des changements des paysages à l'aide de <i>Land Change Modeler</i> au sud-ouest du bassin versant de l'Ouémé supérieur au Bénin <i>Vincent O.A. OREKAN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin</i>	Évaluation de la pression agropastorale sur les écosystèmes forestiers et l'émission des gaz à effet de serre dans la zone cynégétique de la Djona au nord-Bénin <i>Guirguissou DJIBRIL ABDOULAYE, LaCarto, Bénin</i>
16h35	Étalement urbain et dégradation du couvert végétal dans l'arrondissement de Yaoundé 5. <i>Rufin Alexandra EMALEU SIAGA, Rainbow Environment Consult, Cameroun</i>	Évaluation de la qualité de cadre de vie actif des communes de la ville d'Abidjan <i>Yao Rémi N'DAHOULE, Université Félix Houphouët, Côte d'Ivoire</i>
16h55	Contribution à l'étude de la vulnérabilité des terres de cultures de la région de Thiès (Sénégal) de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) <i>Amadou SALL, CSE, Sénégal</i>	
17h25	Fin de la journée	
17h30	Cocktail offert aux participants	

11 septembre (avant-midi)

Jour 3	
08h30	Remobiliser la communauté francophone : deux ouvrages de référence sur l'évaluation environnementale et sociale <i>E. Lionelle NGO-SAMNICK, Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)</i>
Plénière 3.1 Intégration des enjeux fonciers dans les processus d'ÉE : expériences partagées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel <i>Animateur : Karim SAMOURA</i>	
08h50	Ouverture de la séance <i>Stephen TEEUWEN, Commission néerlandaise de l'ÉE, Pays-Bas</i>
09h00	État des lieux par les représentants des pays <ul style="list-style-type: none"> • <i>Problèmes urgents liés au foncier et les ÉE</i> <i>François-Corneille KÊDOWIDÉ, ABE, Bénin</i> • <i>Dimensions transfrontalières de ces problèmes</i> <i>Tidjani ZOUGOURI, BUNÉE, Burkina Faso</i> • <i>Besoins en renforcement des capacités</i> <i>Hassane DJIBRILLA CISSE, BNEE, Niger</i> <p style="text-align: right;"><i>Koffi Efanam ADADJI, ANGE, Togo</i> <i>M. Sidiki CONDÉ, BGNEE, Guinée</i></p>
9h40	Politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAÉ) <i>Christophe DEGUENON, UEMOA, Burkina Faso</i>
10h30	Pause
Plénière 3.2 Intégration des enjeux fonciers dans les processus d'ÉE : expériences partagées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel <i>Animateur : Karim SAMOURA</i>	
10h45	Discussion en forum avec les représentants des pays présents
12h20	Repas du midi

11 septembre (après-midi)**Synthèse du Colloque****13h40** Synthèse du Colloque (panel de discussion)**14h10** Discussion**Clôture****14h40** Cérémonie de clôture

- Synthèse des grandes lignes du Colloque
- Allocution de clôture par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable - MCVDD, **M. José TONATO**

15h10 **Fin de la journée****16h00** **Assemblée générale des membres du SIFÉE**

ATELIER DE FORMATION

Introduction

En 2019, le 22e Colloque international du SIFÉE en évaluation environnementale sera suivi d'un atelier de formation d'une durée de trois jours, du 12 au 14 septembre 2019. L'atelier portera sur le thème : « Évaluation environnementale et enjeux fonciers : la géomatique comme outil d'aide à la décision ».

Cette formation de haut niveau s'inscrit dans la mission du SIFÉE de renforcement des capacités des intervenants du domaine de l'évaluation environnementale en Francophonie (experts en évaluation environnementale, gestionnaires des ressources naturelles, enseignants et chercheurs, agents de l'administration publique, acteurs de la société civile, etc.), notamment par l'amélioration des connaissances des processus et des méthodes.

Mise en contexte

La géomatique est la discipline qui a pour objet la gestion des données géographiques, leur acquisition (obtenues par la topométrie, la cartographie, la géodésie, la photogrammétrie, la télédétection, etc.), leur stockage, leur traitement et leur diffusion. La géomatique appliquée aux questions foncières s'intéresse particulièrement au géoréférencement des données portant sur la possession du sol et sur les restrictions d'usages imposées, tant par le droit public que par le droit privé.

L'accès à des données géoréférencées de qualité est essentiel à la démarche d'évaluation des impacts des projets de développement, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale afférents, ou encore à l'élaboration des politiques, des plans ou des programmes en matière d'aménagement du territoire. Entre autres, les systèmes d'informations géographiques (SIG) sont devenus aujourd'hui des outils incontournables d'une gestion du territoire rigoureuse prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

Toutefois, les outils mis à la disposition des praticiens de l'évaluation environnementale et des gestionnaires du territoire par la géomatique sont encore peu connus ou sous-utilisés, particulièrement en Afrique.

Objectif de l'atelier de formation

L'objectif de l'atelier de formation consiste d'abord à sensibiliser les praticiens de l'évaluation environnementale et les gestionnaires du territoire à la nécessité de disposer de données géoréférencées de qualité et au potentiel des outils offerts par la géomatique à cet égard. Ensuite, il vise à développer les capacités des intervenants afin d'en favoriser une utilisation optimum pour la prise de décision.

Programme de l'Atelier de formation

	12 septembre	13 septembre	14 septembre
	Jour 1	Jour 2	Jour 3
avant-midi	<p>Accueil</p> <p>Introduction (présentation / plénière) Évaluation environnementale et enjeux fonciers : les besoins en données et en outils de traitement pour ÉIES – PAR/PARC</p>	<p>Séance 2.1 (travaux de groupes) Identification des besoins en données spatiales et outils de traitement pour les ÉES</p>	<p>Séances 3.1 – 3.2 (travaux pratiques QGIS sur ordinateur) Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS - application à l'ÉIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse spatiale, analyse thématique Cartographie et aide à la prise de décision en gestion de l'environnement
	<p>Séance 1.1 (présentation / plénière) Accès aux données spatiales et aux outils de traitements pour les ÉES : présentation d'études de cas</p>	<p>Séance 2.2 (travaux pratiques QGIS sur ordinateur) Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en mains de l'outil Exercices pratiques sur les fonctionnalités de QGIS 	<p>Conclusion</p> <p>Repas offert aux participants</p>
après-midi	<p>Séance 1.2 (présentation / plénière) Géomatique : fondements théoriques et cartographie : utilité pour l'évaluation environnementale</p>	<p>Séances 2.3 – 2.4 (travaux pratiques QGIS sur ordinateur) Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS - application à l'ÉIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Choix des critères, collecte et acquisition des données Traitement des données 	
	<p>Séance 1.3 (présentation / plénière) Cas d'utilisation de l'outil géomatique : collecte, traitement et analyse des données</p>		

12 septembre

Jour 1	
08h30	Accueil des participants
Introduction	
09h00	<p>Introduction / Présentation du programme d'activités</p> <p style="text-align: right;"><i>Gilles Côté, SIFEE</i> <i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT</i></p> <p>Évaluation environnementale et enjeux fonciers : les besoins en données et en outils de traitement pour ÉIES – PAR/PARC – choix des variantes</p> <p style="text-align: right;"><i>François-Corneille KÊDOWIDÉ, ABE</i></p>
10h00	Pause
Volet 1	
10h15	<p>Séance 1.1 Accès aux données spatiales et aux outils de traitements pour les ÉES : présentation d'études de cas et des difficultés rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Étude de cas au Togo - <i>présenté par INSUCO et JAT Consulting</i> (2) Géomatiques et aménagements de périmètres agricoles urbains au Burkina Faso - par CCGEO
12h15	Repas du midi
13h15	<p>Séance 1.2 Géomatique : fondements théoriques et cartographie : utilité pour l'évaluation environnementale</p> <p><i>Illustration avec la présentation : « Géomatiques et aménagements de périmètres agricoles urbains au Burkina Faso »</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT</i></p>
15h15	Pause
15h30	<p>Séance 1.3 Cas d'utilisation de l'outil géomatique : collecte, traitement et analyse des données.</p> <p style="text-align: right;"><i>Romain RONCERAY, responsable système d'information, INSUCO</i></p>
17h30	Fin de la journée

13 septembre

Jour 2	
Volet 2	
09h00	<p>Séance 2.1 Identification des besoins en données spatiales et outils de traitement pour les ÉIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices pratiques en atelier à partir des cas d'ÉIES présentés • Approches de collecte de données et de traitements à identifier par groupes • Restitution en atelier <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT M. Joël Ahoahome AGBEMELO-TSOMAFO, JAT Consulting Alla MANGA, IFAN François-Corneille KÊDOWIDÉ, ABE</i></p>
10h30	Pause
10h45	<p>Séance 2.2: Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en mains de l'outil • Exercices pratiques sur les fonctionnalités de QGIS <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT Romain RONCERAY, INSUCO Marius Risley GNASSOUNOU, OGE/BETIGA/ESIGT Alla MANGA, IFAN</i></p>
12h15	Repas du midi
13h15	<p>Séance 2.3 Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en mains de l'outil • Exercices pratiques sur les fonctionnalités de QGIS <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT Romain RONCERAY, INSUCO Marius Risley GNASSOUNOU, OGE/BETIGA/ESIGT Alla MANGA, IFAN</i></p>
15h15	Pause
15h30	<p>Séance 2.4 Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS - application à l'ÉIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix des critères, collecte et acquisition des données • Traitement des données <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT Romain RONCERAY, INSUCO Marius Risley, GNASSOUNOU, OGE/BETIGA/ESIGT Alla MANGA, IFAN</i></p>
17h30	Fin de la journée

14 septembre

Jour 3	
Volet 3	
09h00	<p>Séance 3.1 Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS - application à l'ÉIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse spatiale, analyse thématique • Cartographie et aide à la prise de décision en gestion de l'environnement <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT</i> <i>Romain RONCERAY, INSUCO</i> <i>Marius Risley GNASSOUNOU, OGE/BETIGA/ESIGT</i> <i>Alla MANGA, IFAN</i></p>
10h30	Pause
10h45	<p>Séance 3.2 Systèmes d'information géographique (SIG) : outil QGIS - application à l'ÉIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse spatiale, analyse thématique • Cartographie et aide à la prise de décision en gestion de l'environnement <p style="text-align: right;"><i>Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ, OGE/CCGÉO/ESIGT</i> <i>Romain RONCERAY, INSUCO</i> <i>Marius Risley GNASSOUNOU, OGE/BETIGA/ESIGT</i> <i>Alla MANGA, IFAN</i></p>
12h00	Conclusion
12h30	Repas offert aux participants

Comité organisateur

François-Corneille KÉDOWIDÉ

Directeur général, Agence béninoise pour l'environnement (ABE)

Mélissa MARTEL

Gestionnaire, administration et projets, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)

Gilles CÔTÉ

Directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)

Jeanne Josette ACACHA AKOHA

Directrice de cabinet, ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD)

Elie Hans NAPPORN

Assistant du ministre, ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD)

Olga PRINCE DAGNON

Directrice générale, Agence du cadre de vie et du développement durable (ACVDAT)

Victorin D. KOUGBLENOU

Directeur général, Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF)

Comité scientifique du Colloque

Gilles CÔTÉ

Directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)

François-Corneille KÊDOWIDÉ

Directeur général, Agence béninoise pour l'environnement (ABE)

Peter HOCHET

Directeur général, INSUCO Afrique

Membre du Comité technique foncier et développement (CTFD)

Brice SINSIN

Directeur du laboratoire d'écologie appliquée, ex-recteur de l'Université d'Abomey-Calavi

Michel BOKO

Géographe, climatologue, environnementaliste, vice-président, Collège 3 de l'Académie des sciences, des arts et des lettres du Bénin (ANSALB)

Conchita MEVO GUEZO KÊDOWIDÉ

Directrice, cabinet de consulting en géomatique et gestion de l'environnement (CCGEO)

Directrice de l'École supérieure des ingénieurs géomètres topographes (ESIGT)

Représentante de l'Ordre national des experts géomètres du Bénin

Amadou Tahirou DIAW

Géomorphologue et gestion de l'information de l'environnement – Sénégal, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Comité pédagogique de l'Atelier de formation

Conchita MEVO GUEZO KEDOWIDE

Directrice, cabinet de consulting en géomatique et gestion de l'environnement (CCGEO)

Directrice de l'École supérieure des ingénieurs géomètres topographes (ESIGT)

Représentante de l'Ordre national des experts géomètres du Bénin

François-Corneille KÊDOWIDÉ

Directeur général, Agence béninoise pour l'environnement (ABE)

Peter HOCHET

Directeur général, INSUCO Afrique

Membre du Comité technique foncier et développement (CTFD)

Gilles CÔTÉ

Directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)

À propos du SIFÉE

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) est un organisme non gouvernemental international, à but non lucratif, dont le siège social est situé à Montréal (Québec-Canada). Il fédère plusieurs organisations en provenance de toutes les régions de la Francophonie et anime un réseau de plus de 3000 praticiens de l'évaluation environnementale.

Le SIFÉE a pour principale mission de faire la promotion de l'évaluation environnementale dans l'espace francophone. Pour ce faire, il initie des actions visant à renforcer la compétence des spécialistes et décideurs œuvrant dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable. Entre autres, le SIFÉE organise annuellement un Colloque international et une École d'été en évaluation environnementale.

Le fonctionnement du SIFÉE est soutenu par le ministère français de la Transition écologique et solidaire (MTES), le ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère québécois des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).



L'organisme-hôte

L'Agence béninoise pour l'environnement (ABE) est une constituante technique du ministère chargé de l'environnement. Elle est responsable de la mise en œuvre de la politique environnementale définie par le gouvernement. À ce titre, elle s'emploie à apporter des réponses efficaces à l'équation du développement durable à savoir un développement à trois dimensions : environnementale, économique et sociale.

Créée en 1995, l'ABE vise à doter le Bénin d'instruments institutionnels, juridiques et des outils techniques à l'usage des décideurs et du public. Organe chargé de la mise en œuvre de la politique environnementale définie par le gouvernement, elle veille à l'intégration de l'environnement dans les politiques, plans, programmes, projets et/ou stratégies de développement. À cette fin, elle est chargée entre autres de : (i) l'élaboration et la promotion des outils techniques d'analyse, de planification et d'intégration de l'environnement aux politiques, plans, programmes, projets et activités de développement, (ii) la surveillance et du contrôle, en collaboration avec les structures habilitées, de la production, de la vente ou du transport, sur le territoire national, de substances chimiques nocives ou dangereuses, (iii) la mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale stratégique (EES) et d'étude d'impact environnemental et social (EIES), ainsi que de l'évaluation des rapports d'études d'impact sur l'environnement, (iv) la mise en place et la gestion du système d'information permanent (SIP) sur la qualité de l'environnement, en particulier sur les éléments naturels et les industries à risque, (v) la rédaction du rapport intégré sur l'état de l'environnement, etc. Pour améliorer ses prestations, l'Agence ne cesse de proposer des innovations en matière de protection de l'environnement en général et de gestion durable des ressources naturelles en particulier.

L'ABE bénéficie d'une subvention de l'État ainsi que des fonds propres issus des redevances payées par les promoteurs.

Mention spéciale

Les Offices jeunesse internationaux du Québec ont contribué au succès du 22^e Colloque international du SIFÉE en appuyant financièrement la participation de quatre jeunes canadiens œuvrant en environnement.



Appuis financiers

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) témoigne sa vive gratitude à ces organisations pour leur appui financier au Colloque de Cotonou

Partenaire de l'évènement



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Soutien majeur

